

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02/04/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué à la salle polyvalente pour la séance, s'est réuni sous la Présidence de Mr Daniel TALFUMIER, Maire.

Étaient présents : Daniel TALFUMIER Maire, Mme Nadeige ROBLIN adjointe,
Mmes Violette DELHAY, Annie HARDOIN, Sylvie LANGLOIS, Delphine LAVIRON, Chrystelle LEGAY et Claire MIOSSEC,
M. Philippe DURAND, Nicolas GEORGE, Nicolas HOUE, Sébastien LEROUGE, Jacques ROUARD et Alain ROYER

Absent : Grégory PHILIPPE représenté par Nadeige ROBLIN

Secrétaire de séance : Chrystelle LEGAY

Convocation du : 26/03/2021

En début de séance, Monsieur le Maire informe que le point « amendes de police 2021 » est intégré à l'ordre du jour en raison de la date limite de dépôt du dossier fixée au 30/04/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs des comptes de gestion et administratif 2020 pour le budget principal

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 364 720,82 €
Résultat de clôture d'investissement	- 114 657,12 €
Restes à réaliser dépenses	- 6 240,00 €
Restes à réaliser recettes	+ 10 965,70 €
Résultat définitif investissement	- 109 931,42 €
Report en fonctionnement au 002	+ 254 789,40 €
Report en investissement au 1068	+ 109 931,42 €

- **Décide** le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 :
Taxe sur le foncier bâti => 16,92 %
Taxe foncier non bâti => 35 %
- **Décide** du montant des subventions attribuées aux associations communales et locales 2021
- **Vote** le montant de l'autorisation de programmes et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des projets d'investissement concernant les dossiers subventionnés par le contrat rural, le FER 2020 et la DETR 2021 dont le montant total s'élève à 704 820 €
- **Décide** de déposer une demande de subvention amendes de police 2021 pour l'aménagement sécuritaire des routes de Melun, de la Ferté-Gaucher et de Coulommiers pour un montant maximum de 10 000 €
- **Décide** de céder à un particulier, sous forme de lot, le tracteur communal de marque Case International datant de 1 990 et ses matériels annexes (un broyeur et une épareuse) au prix total de 10 000 €. Un tracteur neuf avec épareuse devrait être acquis courant 2021. L'ancien tracteur et ses matériels annexes ne seront cédés qu'après réception du nouveau tracteur.

- **Décide** le lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation de la poutre maîtresse supportant le clocher de l'église et divers travaux, objet de la demande de subvention DETR 2021 acceptée. **Charge** le Maire, en continuité de l'étude préalable réalisée par l'architecte Madame DEMESTRECU-GUENEGO, de lui demander une proposition d'honoraires
- **Adopte** le budget unique pour l'année 2021 :

Fonctionnement recettes / dépenses	1 044 554,40 €
Investissement recettes / dépenses	747 646,32 €

Monsieur le Maire informe :

- Que la demande de subvention DETR 2021 concernant des travaux urgents de réparation de la poutre maîtresse supportant le clocher de l'église a été accordée à hauteur de 80%, soit 75 455,90 € en faveur de la commune,
- De la mise en place d'une convention avec le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des écoles de Choisy en Brie, Chartronges, Leudon en Brie et Saint Mars Vieux Maisons (SIRP) pour la mise à disposition partielle d'un adjoint administratif communal suite à la mutation d'un adjoint administratif du SIRP vers une autre collectivité.
Il précise que, actuellement à mi-temps, cet agent communal effectuera 7 heures de secrétariat au bénéfice du SIRP sur ses 17,5 heures hebdomadaires. Une compensation financière sera perçue par la commune.
- De la mise à disposition ponctuelle d'un agent technique communal au SIRP à raison d'1 heure hebdomadaire pour des travaux de ménage suite au transfert de la cantine scolaire du bâtiment scolaire vers la salle polyvalente
- Que le montant de la redevance d'occupation pour la place de taxi créée en 2020 sera décidé lors d'un prochain conseil municipal,
- De la motion demandée par la CC2M auprès de la Préfecture afin d'obtenir l'implantation d'un centre de vaccination anti-Covid-19 sur son territoire. Le Maire propose de soutenir cette action en présentant cette même motion.

Madame Nadeige ROBLIN, 1^{ère} Adjointe fait un point sur la prise en charge du transport pour vaccination anti Covid-19 des Choiséens de plus de 75 ans par la CC2M : sur 40 Choiséens inscrits, 21 se sont faits vacciner et 8 ont annulé leur demande.

Monsieur le Maire et Madame ROBLIN remercient Monsieur Jacques ROUARD, conseiller municipal d'avoir élaboré le document support à la présentation du budget 2021.

La séance est levée à 20H30.

Pour copie Conforme,
Fait à Choisy en Brie le 6 avril 2021
Daniel TALFUMIER, Maire



Affiché le 08/04/2021